Déclaration de la délégation algérienne à la 20ème session de la Conférence des Etats Parties à la Convention sur l'Interdiction des Armes Chimiques

La Haye, du 30 novembre au 4 décembre 2015

Monsieur le Président,

Ma délégation voudrait, tout d'abord, vous exprimer toute sa satisfaction de vous voir présider cette conférence et vous assurer de son total soutien.

Nous sommes persuadés que sous votre conduite avisée, nos travaux connaîtront les résultats escomptés.

Je souhaiterais aussi rendre un vibrant hommage à la Présidente sortante de la Conférence, l'Ambassadeur Vesela Mrden Korac de Croatie, qui a fait preuve de beaucoup de compétence et de doigtée alors qu'elle dirigeait nos travaux.

Ma délégation voudrait saisir cette occasion pour remercier le Directeur général, l'Ambassadeur Ahmet Uzumcu pour le rapport qu'il nous a présenté et les efforts qu'il ne cesse de déployer en vue du bon fonctionnement de l'organisation et ce, avec le soutien efficace du Secrétariat Technique.

Nous voudrions saluer également l'Ambassadeur Hamid Ali Rao, le Directeur général adjoint de l'organisation, et lui souhaiter plein succès dans ses nouvelles fonctions.

Monsieur le Président,

L'Algérie s'associe pleinement aux déclarations faites par l'Ambassadeur d'Iran M. Alireza Jahangiri, au nom des Pays Non Alignés et de la Chine et Monsieur Vusi Bruce Koloane, l'Ambassadeur d'Afrique du sud, au nom du groupe africain.

Monsieur le Président

Nous voici réunis, ici, une nouvelle fois, dans le cadre de la Conférence annuelle des Etats parties à la Convention sur l'Interdiction des Armes Chimiques.

Cette année 2015 marque le centenaire de la première utilisation, à grande échelle, d'armes chimiques lors de la première guerre mondiale, sur le champ de bataille d'Ypres, en Belgique.

Au vu de ce désastre humain, la Convention sur l'Interdiction des Armes Chimiques a toute sa valeur et sa pertinence que nous ne devons jamais perdre de vue.

Ce traité constitue, en effet, une avancée majeure pour la paix et la stabilité internationales qu'il nous revient de conforter à travers la destruction, dans les meilleurs délais, des stocks d'armes chimiques restants ainsi qu'à travers une adhésion universelle à ce traité.

A cet effet, nous encourageons vivement les Etats Possesseurs à procéder à la **destruction**, le plus tôt possible, de leurs stocks respectifs, conformément aux décisions pertinentes des organes directeurs de l'Organisation pour l'Interdiction des Armes Chimiques.

Le parachèvement de cette opération constituera un jalon important vers un monde débarrassé des armes de destruction massive que nous appelons de nos vœux.

Nous appelons à une attention particulière à la destruction des produits chimiques toxiques restants, détenus par la Libye afin d'aider ce pays à parachever cette opération dans les meilleurs délais.

Vu la situation sécuritaire qui prévaut sur le terrain, nos amis libyens ont besoin de plus d'attention de notre part. Il y va de la crédibilité de notre organisation.

Pour ce qui est de l'**Universalité**, nous saluons les récentes adhésions du Myanmar et de l'Angola qui renforcent notre objectif commun d'un monde sans arme chimique.

Ces deux dernières adhésions, ne font qu'accentuer la nécessité pour les autres pays qui restent en dehors de la Convention, d'y adhérer dans les meilleurs délais et sans condition.

L'Universalité est une condition sine qua non à la mise en œuvre totale et effective de la Convention.

Monsieur le Président,

S'agissant de l'élimination du **programme d'armes chimiques syrien**, nous nous réjouissons des grandes avancées qui ont été faites, en la matière.

Après l'opération réussie du transfert des armes chimiques hors de ce pays, faite dans des conditions sécuritaires particulières et même inédites, nous nous félicitons des progrès réalisés dans la destruction des sites de production.

Quant au point relatif à la Déclaration initiale, ma délégation encourage la poursuite des discussions qui ont lieu entre les autorités syriennes et le Secrétariat Technique afin de clarifier ce document.

Nous espérons que toutes les questions restées en suspens trouveront des réponses définitives afin de clôturer ce dossier.

En ce qui concerne les trois rapports diffusés par le Secrétariat Technique, le 6 novembre 2015, nous avons pris note des conclusions auxquelles a abouti la Mission d'Etablissement des Faits ainsi que des points de vue divergents qui ont été exprimés lors de la réunion du Conseil Exécutif du 23 novembre 2015.

Ma délégation condamne toute utilisation d'armes chimiques par qui que ce soit et en toutes circonstances et nous encourageons la Mission d'Etablissement des Faits à poursuivre son travail afin de faire toute la lumière sur cette question.

Ce travail doit être entrepris en dehors de toute considération politique afin de préserver le caractère technique de l'organisation.

Dans ce même cadre, nous saluons l'établissement du Mécanisme conjoint ONU-OIAC, créé par la Résolution 2235 du Conseil de Sécurité, chargé de déterminer les responsables des attaques chimiques en Syrie.

Il est important que ce mécanisme s'acquitte de sa mission en toute objectivité et impartialité en respectant la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Syrie.

Monsieur le Président,

Je voudrais, à présent, évoquer **certaines dispositions** de la Convention qui revêtent une importance particulière pour mon pays.

Il s'agit, tout d'abord, de l'**Article X** de la Convention relatif à l'Assistance et à la Protection en cas d'attaques chimiques.

Les Etats Parties ont tous pour préoccupation de renforcer leurs capacités pour faire face à d'éventuelles attaques chimiques. Ils placent de grands espoirs dans l'OIAC pour les assister, dans ce domaine.

Tout en étant conscients des ressources limitées dont nous disposons et tout en appréciant, à leur juste valeur, les activités organisées par le Secrétariat Technique au niveau national ou régional, nous estimons que l'on peut faire davantage afin d'être plus performant.

C'est ainsi que nous mettons beaucoup d'espoir dans la facilitation sur l'Article X afin qu'elle aboutisse à des résultats tangibles.

L'OIAC doit également renforcer ses propres capacités afin de maintenir un dispositif de réaction rapide visant à apporter assistance à un Etat qui ferait face à une attaque chimique.

Quant à l'**Article XI** de la Convention sur la coopération internationale, il a également toute son importance dans cette architecture.

La coopération a la caractéristique d'être un aspect transversal qui a un impact sur toutes les dispositions du traité.

Sur ce point, des mesures consensuelles devraient pouvoir être trouvées, sur la base de la Décision prise lors de la 16ème session de la Conférence des Etats Parties pour donner pleinement effet à cette disposition.

De l'avis de ma délégation, cette décision contient tous les éléments à même de nous permettre de développer une approche globale et intégrée en vue de la mise en œuvre de l'Article XI.

Le partage d'informations scientifiques, l'accès sans restriction aux matériels et équipements ainsi que le renforcement des capacités des Etats Parties dans le domaine de l'utilisation pacifique de la chimie contribuent à la mise en œuvre de la Convention.

Dans ce même esprit, ma délégation souhaiterait remercier le Directeur général pour les activités organisées dans le cadre du **Programme pour l'Afrique** et appelle à une évaluation régulière de ce programme afin qu'il réponde aux besoins exprimés.

Ma délégation voudrait également saisir cette occasion pour remercier tous les pays ainsi que l'Union Européenne qui apportent des contributions financières aux activités et programmes développés par le Secrétariat Technique.

Monsieur le Président,

Ceci m'amène à évoquer la question de l'avenir de l'OIAC à propos duquel une réflexion a été entamée.

Pour ma délégation, la priorité de notre organisation doit rester la destruction totale des stocks d'armes chimiques. Tant que cette opération n'a pas été totalement achevée, nous ne pouvons pas dire que nous ayons rempli nos obligations, au titre de la Convention.

Cela étant dit, nous pouvons réfléchir sur des actions à entreprendre à même de nous permettre d'être plus efficace et de faire face aux nouveaux défis de l'heure.

Ces actions devraient être motivées par des besoins concrets et apporter une valeur ajoutée aux efforts entrepris par les Etats Parties.

Là encore, nous sommes d'avis que la mise en œuvre intégrale des différentes dispositions de la Convention est cruciale.

La Convention devrait être perçue de manière globale. Tous ses articles se complètent et se renforcent mutuellement. Toute approche sélective nous ferait perdre de vue cette architecture bien pensée.

Mon pays soutient, par ailleurs, la proposition faite par les Pays Non Alignés visant à créer un mécanisme chargé d'examiner toutes ces questions et faire des propositions concrètes.

De même, nous estimons que toutes décisions en la matière, devront être prises par les organes directeurs de l'Organisation.

Quant aux activités liées à **l'Education et à la Sensibilisation,** ma délégation se réjouit des initiatives prises par le Secrétariat Technique en vue de promouvoir une utilisation pacifique de la chimie.

Sur ce point, nous accueillons favorablement la mise en place d'un Conseil consultatif sur l'Education et la Sensibilisation.

A propos du Groupe à composition non limitée sur **le Terrorisme,** ma délégation se félicite de la désignation de l'Ambassadeur Tony Aidoo du Ghana à la présidence de ce groupe. De même que l'on se félicite de la désignation de l'Ambassadeur Maria Teresa Infante du Chili pour sa désignation à la tête du sous- groupe de travail sur les Acteurs Non Etatiques.

Ma délégation entend apporter une contribution positive aux réflexions en cours dans l'objectif de dégager des recommandations susceptibles de réduire la menace terroriste chimique, à travers notamment le renforcement des capacités des Etats Parties à faire face à cette menace.

Monsieur le Président,

Quant à l'**Algérie**, mon pays entend pleinement apporter une contribution positive à nos efforts collectifs en vue de mettre en œuvre la Convention.

C'est ainsi que l'Algérie a accueilli, du 2 au 4 juin dernier, la **réunion annuelle** des Autorités nationales africaines.

Cette réunion a été très riche en enseignements et en force de propositions.

Pour la première fois, les deux premiers jours de la réunion étaient consacrés aux thèmes de l'Education et la Sensibilisation qui a révélé que les Etats parties africains étaient pleinement conscients de l'importance de ces questions.

Il conviendra d'assurer le suivi de tous les points évoqués lors de cette réunion en vue de soutenir les pays africains à mettre en œuvre la Convention.

Un mois auparavant, nous avions accueilli un cours destiné aux pays arabophones sur l'Assistance et la Protection.

Je voudrais également mentionner ici qu'un Memorandum d'Entente a été signé, le 2 septembre 2015, entre l'Algérie et l'Institut interrégional de Recherche des Nations Unies sur la Criminalité et la Justice (l'UNICRI) portant création du Bureau régional Afrique du Nord et Sahel des Centres d'excellence de l'Union Européenne pour l'atténuation des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires.

Monsieur le Président,

Je ne pourrai conclure mon intervention sans rendre hommage aux **deux lauréats du Prix de l'OIAC- La Haye**, le Docteur Mahdi Balali-Mood de la République Islamique d'Iran et le Docteur Alistair Hay de Grande Bretagne. Nous les félicitons pour la contribution scientifique positive qu'ils ont apportée à l'utilisation pacifique de la chimie.

Monsieur la Président,

Je souhaiterais, enfin que cette déclaration soit considérée comme un document officiel de cette conférence.

Je vous remercie.